



Payment Voucher

Office:	HTI10	Haiti
Voucher Number:	00112119	Date: 18/4/2018
Type:	Regular	
Invoice Reference:	3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA	Date: 18/4/2018
PO Reference:		Date:

Vendor ID:	0000009185
Name:	UCPEA
Address:	2 RUE BOUC 9 TERRIER ROUGE

Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006630	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	915,140.00	HTG	14,198.45

Distribution Lines

Description: 3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00090545	ACTIVITY1	001981	62160	10003	50805	HTI	72605	915,140.00	HTG	64.45	14,198.45

Received By _____

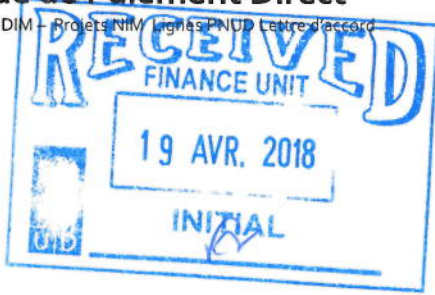
Signature _____

Date _____



Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM - Projets PNUD - Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme <i>NG</i>	Directeur adjoint P/O	Martine Therer <i>M. Therer</i>
Signature et date	<i>4/18/18</i>	Signature et date	<i>18-4-2018</i>
		Chef d'unité	
		Signature et date	

Objet: Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545			
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
Montant total :	915,140.00	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
			<input type="checkbox"/> Autres	
Motif du paiement :	Dernier decaissement dans le cadre de l'accord en micro capital _Post Irma			
Nom du fournisseur(vendor) :	UCPEA			
No du fournisseur (vendor) :	0000009185	No du contrat :		
No de la facture :		No du bon de commande (PO)		
No du voucher	00112119	No du reçu (receipt)		
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	1	72605	915,140.00

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

Aucune rature ne sera acceptée



Union des Cadres pour la
Promotion de l'Environnement et
de l'Agriculture

Adresse : Paulette, Haïti
Tél : (509) 3759-5937 / 3749-2507 / 3650-9192
E-mail : ucpea@yahoo.com



Ministère de l'Environnement



Paulette, le 13 avril 2018

Mme Yvonne Helle
Directrice de pays
PNUD-HAÏTI
En ses Bureaux

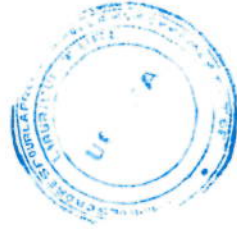
Objet: Soumission du rapport intermédiaire et demande de décaissement de la deuxième tranche
Référence: PID81100

Mme la Directrice de pays,

L'Union des Cadres pour la Protection de l'Environnement et de l'Agriculture (UCPEA) vous présente ses compléments et a l'avantage de vous soumettre le rapport intermédiaire des activités conformément au contrat intitulé "**Accord de subvention en micro capital entre le PNUD et l'UCPEA pour l'octroi des subventions**" signé entre nos deux (2) institutions dans le cadre du projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (AbE).

Comme stipulé à l'article 3.1 de l'accord de subvention, l'UCPEA en profite pour solliciter le décaissement de la deuxième tranche d'un montant de Neuf Cent Quinze Mille Cent Quarante gourdes (915, 140.00 gourdes).

L'UCPEA saisit cette opportunité pour vous renouveler, madame la Directrice de pays, l'assurance de sa parfaite collaboration.



Joseph Launiel
Joseph Launiel
Coordonnateur

(Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette et
reboisement des terres de son voisinage)

RAPPORT D'AVANCEMENT No : **PID81100**

(Date : Mars 2018)





Haiti

ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET L'UCPEA POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'Institution bénéficiaire (Union des Cadres pour la promotion de l'environnement et l'agriculture (UCPEA));

CONSIDÉRANT que le Programme des Nations unies pour le développement (le « PNUD ») est le Partenaire de réhabilitation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet (P081100 et Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE)) (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haiti;

CONSIDÉRANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies; et

CONSIDÉRANT que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon les dites conditions.

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail, son Budget (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par tranches; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur; et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique de toute autre micro-subvention, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels (Section C)

1.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, si il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE au cours de la période de suspension.

1.3 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 20 novembre 2017 et expirera le 19 avril 2018, coïncidant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconclure, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le budget total du projet s'élève à Six Millions Cinq cent Soixante Quatre mille sept cents et 00/100 (6.575.700.00) HTG. Dans le cadre de cet accord, le PNUD devra verser des fonds à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dans la limite de Quatre Millions Cinq cent Soixante Quatre mille Sept cents et 00/100 (4.575.700.00 HTG) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance (Section C).

Un Million Huit cent Trente Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (2.230.280.00 HTG) soit 40% à la signature du présent Accord.

Un Million Huit cent Trente Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (2.230.280.00 HTG) soit 40% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée.

Neuf Cent Cinquante Mille Cent Quarante gourdes et 00/100 (915.140.00 HTG) soit 20% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée.

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'Institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE dont les références sont les suivantes:

NOM DE LA BANQUE : SOGEBANK
SWIFT : SOGHHTPP
NOM DU COMPTE : Union des Cadres pour la promotion de l'environnement et l'agriculture (UCPEA)
NUMERO DU COMPTE : 4106915466
ADRESSE DE LA BANQUE : Rue 10 A Cap Haïtien, Haïti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, Informations et Rapports

4.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra tenir des registres précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.

4.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra fournir, compiler et mettre à jour tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE.

4.3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe 1.

4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée à :

Pour le PNUD :
Madame Yvonne HELLE
Directrice Principale du PNUD - Haïti
Bureau du PNUD
#14, Rue Raimbold, Bourdon, Code Postal : HT8111.
Port-au-Prince HT8111 - Haïti (W.I.)

Pour l'UCPEA :
Lauriel JOSEPH
Coordonnateur UCPEA
5, Bois Brûlé, Pauléna, Terrier Rouge Nord-Est, Haïti

Annexes

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'UCPEA dans la limite de **Quatre Millions Sept Cent Soixante Sept Mille Sept Cents gourdes et 00/100 (4,767,700.00 HTG)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'UCPEA des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Deux Millions Deux Cent Trente Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (2,230,280.00 HTG)
à la signature de l'Accord de subvention.

Un Million Six Cent Vingt Deux Mille Deux Cent Quatre Vingt gourdes et 00/100 (1,622,280.00 HTG)
à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Neuf Cent Quinze Mille Cent Quarante gourdes et 00/100 (915,140.00 HTG)
à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée ✓

Les demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

LJ

HA

B. BUDGET

**À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À
L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR
BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**

Numéro du Projet : PID81100

Date : _____

Titre du Projet : *Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette et reboisement des terres de son voisinage.*

Nom de l'institution bénéficiaire : Union des Cadres pour la promotion de l'environnement et l'agriculture (UCPEA)

Montant initial des fonds prévus par l'Accord : 4,575,700.00 HTG

Montant additionnel 192,000.00 HTG

Montant total de l'accord : 4,767,700.00 HTG

Date de l'Accord : _____

BUDGET DU PROJET (4,767,700.00 HTG)

PÉRIODE ALLANT DU 20 novembre 2017 AU 19 juin 2018

Rubrique générale de dépense	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	TOTAL
Achat Matériels et Equipements	85,639.40	54,920.60	35,140.00	175,700.00
Réhabilitation de la digue	879,790.06	564,209.94	361,000.00	1,805,000.00
Activités de plantation	935,843.17	600,156.83	384,000.00	1,920,000.00
Personnel	255,894.62	164,105.38	105,000.00	525,000.00
Autres frais	73,112.75	46,887.25	30,000.00	150,000.00
Financement additionnel		192,000.00		192,000.00
TOTAL	2,230,280.00	1,622,280.00	915,140.00	4,767,700.00

* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.
** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

LJ
LA

C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire

NOM DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : UCPEA

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Recruter un consultant pour les propositions de réhabilitation	0	100 %	0%				
Réhabiliter la partie rompue de la digue en terre du lac de Paulette soit (800m ²)	0	0 %		50%		50%	
Débroussailler 16 ha de terre	0	100%	100%				
Mettre en terre 6 000 plantules fruitières	0		80%	20%			
Eriger une clôture de protection sur 2 km pour les plantules	0	100%	100%				
Créer 400 emplois temporaires		400 emplois créés	400	400 emplois	400 emplois	400 emplois	400 emplois
Former 200 personnes sur des thématiques relatives à la sécurité humaine (avenir)				100%			

REF : 18/017-8

Le 8 février 2018

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 192,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

P.C. La Directrice de pays,

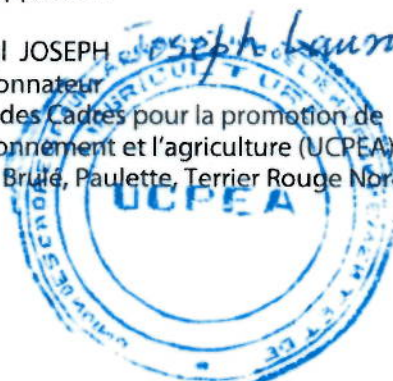


Yvonne Helle

Pj : Fiche du projet sécurité humaine
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :

Launiel JOSEPH 
Coordonnateur
Union des Cadres pour la promotion de
l'environnement et l'agriculture (UCPEA)
5, Bois Brûlé, Paulette, Terrier Rouge Nord-Est, Haïti



Micros projets post Irma dans le Nord-est
Budget previsionnel extension
Soumis par: Union des Cadres pour la Promotion de l'Environnement et
Date: 24-01-2018
Titre du projet: Preservation du lac collinaire de Paulette

lignes budgetaires	unité	Prix unitaire (Gdes)	Quantité	Coût global (Gdes)
2. FORMATION ET CONCERTATION				
2.1 Frais de restauration des participants	Pers-jour	240	400.00	96,000.00
2.2 Logistique(materiel,salle,production)	ff	1	24,000.00	24,000.00
2.3 Frais consultant formateur	Pers-jour	3	24,000.00	72,000.00
Sous-total formation				192,000.00
8. Total des coûts éligibles de l'action				192,000.00

- 3- Formation de 200 riverains sur les thématiques suivantes
- Importance de l'approche sécurité humaine
 - Droits de la personne et protection sociale,
 - Adaptation basée sur les écosystèmes vs pratiques agricoles et gestion de l'environnement
 - Leadership et résilience communautaires

LJ

A

ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ HUMAINE FACE AUX RISQUES DE CATASTROPHE EN HAÏTI



Contexte

Haïti est l'un des pays les plus vulnérables du monde face aux aléas naturels. Durant les 50 dernières années, les catastrophes ont coûté la vie à plus de 240 000 personnes et affecté plus de 9 millions d'autres. Le système national de gestion des risques et des catastrophes (SNGRD), créé en 2001, a pour vocation d'orienter et de coordonner les interventions en matière de réduction des risques tant au niveau des institutions qu'au niveau des partenaires techniques et financiers impliqués dans la réduction.

L'approche « sécurité humaine » tient compte de l'interrelation qui existe entre les aléas naturels, la vulnérabilité environnementale, sociale et économique. Elle vise à protéger le noyau vital de toutes les vies humaines. Cette protection passe par les organismes étatiques, internationaux et de la société civile qui œuvrent dans des domaines spécifiques comme la gestion des risques de catastrophes. Les interventions de ces acteurs doivent être faites avec les communautés en les impliquant dès le début et jusqu'à la fin. En dehors des acteurs, la « sécurité humaine » tend vers l'autonomie des communautés qui peuvent à terme identifier leurs insécurités et agir en conséquence pour mitiger les impacts néfastes.

Ce projet a pour ambition de valoriser l'approche inclusive de la « sécurité humaine » afin que les interventions liées à la gestion du risque intègrent également la dimension globale des vulnérabilités, ceci aussi bien au niveau national (politique et stratégie gouvernementale), que local (stratégie établie au niveau départemental et communal) et communautaire.



Objectifs

- Renforcer la capacité des communautés vulnérables dans le Nord d'Haïti
- Renforcer les mécanismes nationaux de réduction de risques de catastrophes dans la mitigation et la réponse aux insécurités humaines



Résultats escomptés du projet

- Le gouvernement haïtien, le système des Nations Unies en Haïti et leurs partenaires intègrent l'approche de la sécurité humaine dans leurs stratégies de réduction des risques de catastrophes ;
- Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ont les outils et les ressources nécessaires pour identifier leurs insécurités liées aux catastrophes et développer des mécanismes efficaces pour les adresser ;
- Le secteur éducatif développe une « culture » de résilience face aux risques de catastrophe.

3 axes directeurs :

1. Intégration de l'approche de sécurité humaine

- Identification et évaluation des insécurités humaines liées aux catastrophes dans le contexte haïtien ;
- Intégration de l'approche « sécurité humaine » dans la planification stratégique du développement ;
- Sensibilisation des partenaires nationaux relevant dans la réduction des risques de catastrophes sur les bénéfices de l'approche « sécurité humaine ».



Domaine d'interventions
Gestion des risques et
catastrophes



Budget
4,112,230,79 US



Durée du projet
Avril 2016 - Mars 2019



Partenaires
• MICT-DPC, MPCE,
MCOF, MENFP



Bailleurs de fonds
Fonds des Nations Unies
pour la sécurité humaine
(UNTFHS)



Localisation
Nord, Nord-Est et Nord-Ouest



Contacts

Directrice Adjointe Programme
Martine Théron
martine.theron@undp.org

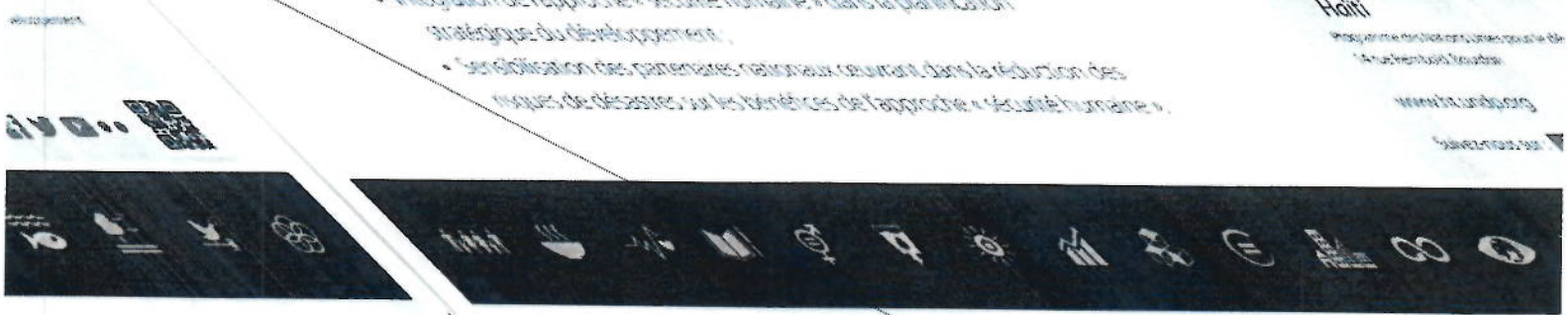
Coordonnateur de projet PNUD
Hervens Hitler SILME
hervens.hitler.silme@undp.org



Programme d'Intégration des Risques de
Catastrophes

www.ha.undp.org

ha.undp.org



Numéro du Projet: PID81100

Titre du Projet: Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paullette et reboisement des terres de son voisinage

Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention: Union des Cadres pour la Promotion de l'Environnement et de l'Agriculture (UCPEA)

Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire: Joseph Laumiel

Coût total du Projet (en Gourdes): 4,767,700.00 gourdes

Montant de la subvention du PMP (en USD):

Durée du projet (en mois): 5 mois

Date de commencement du Projet: 20 novembre 2017

Rapport n°: 2

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties :

Rapport Narratif – Le partenaire rapporte les réalisations sur la période couverte par le compte rendu, les problèmes/difficultés rencontrés sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet.

Rapport Financier – Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux: **Tableau 1. Dépenses détaillées** and **Tableau 2. Dépenses cumulées**. Il inclut aussi votre requête d'apporter des changements dans le budget.

PART I. Rapport Narratif

Contexte et Objectifs du projet:

Le projet d'adaptation basée sur les écosystèmes (ABE) cherche à réduire les impacts du changement climatique en augmentant la résilience des communautés des versants et des zones côtières. Ce projet du Ministère de l'Environnement appuyé par le PNUD, suite au cyclone Irma, a subventionné plusieurs microprojets dans le complexe des Trois Baies. En dépit du contexte d'urgence, ces microprojets pour être retenus devaient s'aligner à la philosophie d'intervention du projet d'adaptation basée sur les écosystèmes. Le microprojet de réhabilitation du lac collinaire de Paullette et reboisement des terres avoisinantes implémenté par l'Union des Cadres pour la Promotion de l'Environnement et de l'Agriculture (UCPEA) prévoit un ensemble d'activités qui contribueront à renforcer la résilience des écosystèmes ainsi que leur fonctionnalité. Le microprojet touche deux aspects de l'approche ABE. Premièrement, il s'inscrit dans une dynamique de gestion de l'eau. La réhabilitation du barrage et le reboisement permettront de réduire le ruissellement. Les arbres faciliteront l'infiltration de l'eau dans le sol et donc la recharge de la nappe phréatique. Deuxièmement, sur le long terme, le verger mis en place constituera une source de revenu alternative pour la communauté de Paullette.

Objectif Général

Mettre à la disposition de la communauté de l'eau en quantité suffisante pour les usages domestiques et agricoles.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le projet vise à :

1. Réhabiliter la digue du lac collinaire de Paullette
2. Encourager les activités d'élevage de façon durable;
3. Augmenter la couverture végétale en arbres fruitiers

A. Résumé de l'état d'avancement du projet

Suite au rapport fourni après l'exécution de la première phase du projet les techniciens de l'UCPEA, en collaboration avec les bailleurs et autres acteurs, ont décidé de lancer la seconde phase du projet le 10 janvier 2018. On a démarré les travaux par l'endiguement et le débâlage du lac collinaire afin d'augmenter la capacité de rétention de l'eau. Ces travaux ont nécessité 14 jours de location d'engin lourd. Juste avant la transplantation des 5845 arbres dont 3195 fruitiers et 2650 forestiers, il était important de renforcer la clôture. De nouveaux contrats ont été signés pour la main d'œuvres en rapport à la transplantation. Ce qui a valu à 7 équipes de 11 personnes, incluant un superviseur et 5 femmes chacune.

B. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus

Beaucoup d'activités ont été réalisées telles :

- 1- **sensibilisation et mobilisation** : des campagnes de sensibilisation ont été faites sur la protection de l'environnement surtout en ce qui a trait à l'importance des arbres face au changement climatique et la nécessité de la gestion de l'eau au regard du lac collinaire.
- 2- **Formation** : Deux séances de formation ont été organisées.
 - La première séance avec 130 personnes de la communauté était basée sur la protection de l'environnement avec comme titre les arbres face au changement climatique et la gestion de l'eau (lac collinaire).
 - La deuxième séance de formation a été organisée avec 35 personnes dont les autorités locales, les OCB et les notables de la zone dans l'objectif de continuer la formation sur la protection de l'environnement, d'une part les arbres face au changement climatique et d'autre part la gestion de l'eau (lac collinaire)

- 3- **Renforcement de la clôture** : La clôture de l'espace reboisé a été déjà érigée avec des poteaux solides, de fils de fer entourés de câbles, cependant des brèches devraient être fermées.
- 4- **Endiguement** : C'était l'un des grands objectifs du projet émanant du titre. Il concernait la partie Nord-Est du lac qui, à cause d'une dépression a favorisée l'échappement de l'eau. En effet, dans un premier temps le débroussaillage du contour du lac a été effectué au mieux de faciliter la rentrée de l'eau et dans un second temps le débâlage de la partie superficielle du lac et de certains endroits à proximité a été fait pour remblayer la dépression jusqu'à l'endiguement.

5- **Transplantation des plantes** : 16 ha de terre sont emblavées de plantes de diverses espèces dont 3195 fruitiers et 2650 forestiers. Les distances de plantation sont considérées à 6 m entre les lignes et les poquets pour les forestiers et de 3m pour les fruitiers. Le tableau ci-dessous présente les détails sur la quantité de plantes transplantées.

Fruitiers	
Manguiers	1500
Avocats	170
Châtaigniers	125
Citrus	400
Noir d'acajou	1000
Total	3195
Forestiers	
Acajou Venezuela	1110
Acajou indigène	400
Chêne	100
Acacia	1050
Total	2650
Grand total	5845

C. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

Toutes les activités du projet ont été effectuées et clôturées. Un consultant a été recruté spécialement dans l'exécution des travaux de l'endiguement qui déjà a fourni un rapport.

D. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

Les deux phases du projet sont arrivées à terme, il n'est que d'attendre la période suivi et d'évaluation. (revoit la partie B)

E. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

Les difficultés rencontrées et expériences faites au cours de ce projet était surtout :

- a) L'endiguement (déblaiement et remblayage) ont été compliqués au cours de la deuxième phase du projet, ce qui nous ont obligé de précipiter avec engins lourds. Les intempéries étaient les principales causes. Sans quoi l'échéance prévue pour le projet ne serait pas à terme.
- b) L'expérience faite par l'UCPEA à gérer un projet de ce niveau qui jusqu'à présent respecte les normes pour la pleine réussite du projet. Sauf quelques problèmes de communications.

F. Objectifs de performance

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Recruter un consultant pour les propositions de réhabilitation	0	100%	0%	100%	100%		
Réhabiliter la partie rompu de la digue en terre du lac de Pauldte soit (800m ²)	0	0%		50%	30%	55%	
Déroussailler 16 ha de terre	0	100%	100%				
Mettre en terre 6 000 plantes feuillues	0		80%	20%	70%		
Ériger une clôture de protection sur 2 km pour les plantées	0	100%	100%				
Créer 400 emplois temporaires		400 emplois créés	400	400 emplois	77 emplois	400 emplois	
Former 60 personnes sur des thématiques relatives à la sécurité humaine (avertissant)				100%	75%		

G. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos

Quelques prises de vues ont été faites pour vous montrer la finalité des activités du projet.

PARTIE II. Rapport Financier
RAPPORT INTERMEDIAIRE D'UTILISATION DES FONDS

Numéro de Projet: PID81100

Période : 31 décembre 2017 au 23 mars 2018

Date : 25 mars 2018

Titre du projet : Réhabilitation de la digue en terre du lac collinaire de Paulette et reboisement des terres de son voisinage

Nom de l'OCB : Union des Cadres pour la Protection de l'Environnement et de l'Agriculture

Date de signature de l'Accord : 13 novembre 2017

1- Tableau du journal des dépenses

				Balance 1er versement	42,710.00	
22/02/2018			Deuxieme versement	1,622,280		1,664,990.00
5/3/18	Louis Jean Jocelyn	20	Secrétaire Comptable		35,000.00	1,629,990.00
5/3/18	Jn-Louis Sergot	21	Superviseur		35000	1,594,990.00
5/3/18	Jean Lovelyson	22	Gerant		10,000.00	1,584,990.00
5/3/18	Desamours Evans	23	Directeur Technique		45,000.00	1,539,990.00
5/3/18	Joseph Launiel	24	Directeur du projet		50,000.00	1,489,990.00
5/3/18		25	Paiement des ouvriers		386,400.00	1,103,590.00
8/3/18	Appolon Edouard	26	paiement engin lourd		771,330.00	332,260.00
12/3/18	MBECOS	27	premier versement pour formation		48,000.00	284,260.00
16/3/2018	Joseph Launiel	28	Restauration et transport pour formation		70,000.00	214,260.00
3/4/18	Agr. Frisnel Chery	29	Honoraire Consultant		152,500.00	61,760.00

Nom du coordonnateur: Joseph Launiel

Signature : *Joseph Launiel*



2- Tableau des dépenses cumulées

Catégories générales de dépenses (1)	Budget Approuvé (2)	Dépenses (pour cette période) (3)	Dépenses cumulées à date (4)	Balance (5)=(2)-(4)
Personnel	525,000.00	165,000.00	377,000.00	148,000.00
Acquisition matériels et Equipement	175,700.00	-	174,896.00	804.00
Rehabilitation de la digue	1,805,000.00	923,830.00	1,859,850.00	(54,850.00)
Activités de plantation	1,920,000.00	396,400.00	1,245,950.00	674,050.00
Divers	342,000.00	118,000.00	133,000.00	209,000.00
Total	4,767,700.00	1,603,230.00	3,790,696.00	977,004.00

Préparé par : Louis Jean Joelynn



Date : 02 Avril 2018

Certifié par : Joseph Launiel



Date : 02 Avril 2018

Note : Des copies de Reçus, Factures ou toutes autres pièces justificatives doivent être attachées à ce rapport.

